

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au Bureau du journal, rue du Tot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 6 SEPTEMBRE.

La crise ministérielle touche à son terme. On assurait ce soir que les noms des membres du nouveau cabinet paraîtraient mercredi matin dans le *Moniteur*.

D'après la liste que donnaient ce matin quelques journaux et que confirment les journaux du soir, le ministère se composerait de MM. Molé, Guizot, Duchâtel, Persil, Gasparin et Rosamel.

Il y a dans cette liste, incomplète d'ailleurs, mais composée toutefois d'hommes de talent et de cœur, faits pour inspirer une confiance entière au pays, un nom que nous regrettons vivement de ne pas voir, c'est le nom de M. de Montalivet. Nous le regrettons d'autant plus, qu'aucune solidarité ne liait M. de Montalivet à l'administration qui se retire sur la question spéciale de l'intervention en Espagne. On remplacera difficilement M. de Montalivet au ministère de l'intérieur, où il avait fait preuve de capacité, de courage et de dévouement aux véritables intérêts du pays. Toute la France se rappelle qu'à l'époque du terrible procès des ministres de Charles X, c'était M. de Montalivet qui dirigeait le département de l'intérieur; toute la France sait que M. de Montalivet était ministre de l'intérieur quand éclata l'insurrection des 5 et 6 juin, et personne n'a oublié comment, dans ces grandes occasions, il remplit de difficiles, mais glorieux devoirs.

Casimir Périer s'était associé M. de Montalivet parce qu'il connaissait son énergie, parce qu'il avait deviné en lui les qualités de l'homme d'état. Dans ces derniers temps enfin, appelé à faire partie du ministère du 22 février, M. de Montalivet a loyalement contribué à maintenir intacte la politique de bon sens, de modération et de fermeté à laquelle la France doit son salut.

Ce sont là des titres qui recommanderont toujours M. de Montalivet à l'estime et à la confiance publiques. Nous ajouterons que si M. de Montalivet a eu des adversaires politiques, tous les partis se sont pourtant empressés de rendre justice à la loyauté de son caractère. M. de Montalivet avait su se faire aimer et considérer de tout le monde. Son nom eût été, nous n'en doutons pas, une force de plus pour le nouveau ministère. (Débats.)

Hier dans la journée, un ordre de l'état-major de la garde nationale a commandé la réunion d'un piquet extraordinaire dans chaque légion, et les troupes de la garnison ont été consignées et sont restées toute la journée sous les armes, de forts détachements de gardes municipaux entouraient la préfecture de police; de nombreuses patrouilles ont sillonné Paris.

Ces précautions, ce déploiement de forces ont vivement préoccupé la curiosité publique. Mille bruits divers ont circulé sur la cause de ces mesures extraordinaires. A cet égard, nous n'avons rien de précis à faire connaître. Si on en croit

ce qui se disait, l'autorité aurait été prévenue qu'un mouvement devait être tenté dans la soirée; on disait que plusieurs sous-officiers d'un des régiments de Paris faisaient partie d'un complot, dont l'exécution, d'abord indiquée au 2 septembre, avait été remise au 4. On disait encore que le feu devait être mis dans plusieurs endroits, notamment au Palais-Royal et à la Préfecture de police.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que de nombreuses arrestations ont été faites. (Débats.)

Hier, après-midi, ont eu lieu au Champ-de-Mars deux courses de chevaux pour les prix d'arrondissement accordés par la ville de Paris; l'un de 2,000 francs, destiné aux poulains et pouliches de 3 ans; le deuxième, de 3,000 francs, destiné aux chevaux et juments de 4 ans et au-dessus. Le premier a été remporté par *Bélida*; le second par *Frank*, à lord Seymour.

La présence à New-York de la frégate française l'*Artémise*, commandée par M. Laplace, capitaine de vaisseau, a produit le meilleur effet. Les journaux américains font le plus grand éloge de la tenue de ce beau bâtiment. Des fêtes ont été données par M. Laplace aux autorités de la ville, et par les autorités aux officiers français; le peuple a offert un banquet aux matelots. (Siècle.)

OURAGAN DU 24 AOÛT A AUCH.

Vingt-huit cercueils se sont trouvés rassemblés, le 24 août, dans l'une des salles de l'hôtel de ville. C'était à peu près toute la population du bas quartier d'*Embaqués*, sauf trois victimes nouvelles qui furent retirées, le lendemain, d'un cahos de fange et de décombres. En additionnant ces morts aux cadavres qui ont été découverts à la Maison de Secours, à la *Treille*, à *Juillan*, etc., on arrive au chiffre de trente-sept, Trente-sept en un seul jour!... De temps immémorial, la ville d'Auch, vierge de pestes et de batailles, n'avait reçu de la mort un si funeste coup.

Parmi toutes ces bières, on en distinguait quelques-unes d'une moindre dimension, contenant les débris mortelles de plusieurs enfants moissonnés au berceau. On assure que leurs visages n'avaient subi aucune flétrissure et qu'ils avaient l'air endormi. Il est consolant de penser que ces innocentes créatures ont passé sans douleur du sommeil à la mort.

Une pauvre femme a été trouvée sur le point le plus élevé d'une maison dont les eaux avaient dépassé la faite, portant sur chacun de ses bras, un de ses enfants, tous les deux fortement pressés sur sa poitrine et sur son cou. Elle paraît que l'infortunée avait lutté long-temps, car sa figure portait encore l'empreinte de ses angoisses maternelles et de ses efforts surhumains. On peut se faire une idée de l'horreur de ses derniers moments.

Personne n'est venu réclamer les morts à la mairie, par la raison que la plupart n'ont pas laissé d'héritage, et qu'en

veloppés dans une commune catastrophe, les héritiers et et leurs auteurs ont subi le même destin. Dès lors, par une de ces inspirations dont on ne saurait trop apprécier la moralité et la haute convenance, l'autorité municipale a considéré les pauvres défunts comme les enfans de la cité, et elle s'est chargée de leur faire décerner les honneurs funéraires. Tout a été digne et solennel dans cette douloureuse cérémonie, à laquelle le clergé de la ville d'Auch tout entier s'est fait un devoir d'intervenir.

BULLETIN POLITIQUE.

Tous les journaux allemands ont diversement apprécié la dernière conspiration qui a éclaté à Constantinople. Nous trouvons dans une lettre de Constantinople, adressée au journal français le *Bon-Sens*, une rectification claire et précise des jugemens erronés qui ont été portés en ce qui touche l'origine et le but de ce complot :

« L'échauffourée à la suite de laquelle tant de sang a été répandu, est le fruit de la haine du séraskier contre le serkiatib Mustapha. C'est une histoire bien romanesque que ce dernier personnage. Garçon de café dans une ville de l'Asie-Mineure, il fut, un jour, brusquement transporté dans le harem du sultan qui avait, par hasard, entrevu le beau jeune homme, et entendu sa voix mélodieuse. Placé auprès de la personne de Mahmoud, il ne tarda pas à gagner sa confiance. Mais l'autorité du séraskier croissait en même temps que la sienne. Ce redoutable rival dont l'inquiète jalousie s'appuyait sur le dévouement des chefs de l'armée, parvint à éliminer Mustapha que le sultan avait investi du titre et des fonctions de serkiatib ou grand secrétaire. Toutefois la disgrâce ne fut point complète, car Mahmoud, en se séparant de son favori, lui donna le pachalik de Tricala. Devenu pacha d'Andrinople, Mustapha chercha à reconquérir la faveur de son maître, et y réussit. Il fut rappelé à Constantinople, où il reprit l'ascendant qu'il avait momentanément perdu. »

« Cependant l'inimitié persévérante du séraskier minait sourdement la puissance de l'heureux serkiatib Usant, pour l'accomplissement de ses projets, de l'influence dont il jouissait sur l'armée, et surtout sur les officiers; il parvint à coaliser contre son ennemi les dévouemens qui s'offraient à lui. Peu à peu il organisa parmi les troupes un complot dont le but était de renverser à tout jamais le serkiatib. Il ne lui fut pas difficile d'attirer à lui les ulémas ou légistes, seuls débris vivans de l'opposition impitoyablement frappée dans l'institution des janissaires. Il y eut donc concert entre les officiers conspirateurs et les ulémas qui mirent, ceux-ci leur haine superstitieuse contre le sultan, ceux-là leur aveugle soumission à leur général au service du séraskier. On sait l'avortement du complot et ses suites sanglantes. Le Bosphore a offert aux regards des habitans de Constantinople le témoignage de l'impuissance des ennemis du Mustapha. »

SOUVENIRS DE LA SICILE.

L'HÔPITAL DES FOUS A PALERME.

Qui n'a pas glissé sur les eaux argentées de Lipari, poussé par une brise d'été venue d'Italie, en vue d'un beau ciel dont l'immense et pure étendue ne se trouve alléger que par de petites vapeurs blanchâtres que produit la fumée s'élevant de Stromboli, au moment surtout où le soleil plonge son disque enflammé dans la mer; à la Concha d'Ora (comme est appelée magnifiquement la baie de Palerme); qui, dis-je, n'a pas admiré le plus délicieux spectacle qu'il y ait dans la nature, à encore une page à remplir dans son livre d'observations. Dix minutes après avoir jeté l'ancre, les cieux et la mer étaient encore étincelans; nos hommes avaient abandonné les voiles; les mâts de la grande frégate étaient comme des lignes tracées dans les cieux. Sur la poupe, les musiciens jouaient de tout cœur, et le long de la Gaie Marina, des bateaux, occupés par de joyeux Palermitains, se rendaient sur le vaisseau étranger.

J'étais assis avec l'officier de quart sur le cabestan, contemplant la première étoile, qui tout à coup s'était élançée à sa place, comme créée par la volonté du regard. — Recevra-t-on des dames à bord. Monsieur? dit d'un air doux et souriant un des matelots de l'équipage. — Oui, Monsieur; et dites au contre-maître de tout préparer sur le pont pour la danse.

Dans presque tous les ports de la Méditerranée, un vaisseau de guerre en croisière d'été est tout aussi bien venu que la brise de mer. Amenant avec lui quarante ou cinquante jeunes officiers pleins de vie et de gaieté, un orchestre si bien en train lorsqu'il s'agit de la danse, et un pont plus blanc et plus doux qu'une salle de bal, le vaisseau de guerre semble alors avoir été fait pour le plaisir.

Quel que soit son pavillon, aussitôt qu'il a jeté l'ancre, il se voit entouré d'un grand nombre de bateaux venus de la côte; le mot d'admission est donné, l'équipage est environné par ce bon et gai peuple des contrées du Sud, si bien à l'aise à bord, qu'il est prêt à accepter tout projet d'amusement, fut-il même présenté par le plus fou *midshipman* de la bande. Le Capot d'échelle fut entouré de sa barrière, de crainte qu'un valseur, en tournant, ne tombât avec sa compagne. L'orchestre se plaça devant ses pupitres, et bientôt les brillans uniformes tourbillonnèrent sur le pont, entraînant avec eux des formes séduisantes et laissant apercevoir au-dessus de leurs épaules des yeux noirs et brillans, qui eussent forcé le diable à abandonner Stromboli.

Comme je n'étais qu'un passager, je me contentai de rester assis sur le glissoir de la coranade; puis écoutant la musique, admirant le crépuscule, je m'abandonnai à ce calme délicieux dont l'air est imprégné dans ce climat de Paradis.

Le pied léger avait suivi la mesure de la valse, de la galopade, de la mazurka, ces danses s'étaient succédé sans interruption. La lune

alors projetait hardiment sur le pont sa lumière argentée; c'était une nuit sans air, le flot brillant s'élevait et s'abaissait avec la transparence invisible du clair de lune.

« Voyez-vous cette dame appuyée sur le bras de ce vieillard, près de la balustrade? » me dit le premier lieutenant, qui, assis sur un canon comme moi, était resté spectateur de ce tableau.

Je ne l'avais que trop remarquée; depuis cinq ou six minutes seulement, elle était sur le bâtiment, et, dans ce peu de temps, je m'étais enivré de sa beauté. La frégate était balancée lentement par la brise de la terre, et la lune, qui n'éclairait qu'à peine cette divinité, laissa graduellement tomber d'aplomb sa lumière sur l'orbe de son front. Quel céleste visage! quelle expression triste et solennelle! une belle aurore et versait sa douce et mélancolique clarté! Le sentiment et la pensée étaient incrustés dans chaque ligne de cette charnante figure. Sa bouche était grande, la seule chose en quoi sa beauté déviait de la beauté grecque la plus accomplie. Le calme était imprimé comme un mot lisible sur ses lèvres; et ses yeux, comment donner une idée de leur éclat! comment peindre l'expression profonde, sauvage, égarée, passionnée de leurs regards!...

Ma curiosité était fortement excitée. Je m'avancai vers le cabestan; mettant de côté, non sans quelque effort, ma timidité naturelle, je m'approchai du vieux gentilhomme sur le bras duquel elle était appuyée, et je demandai la permission d'être son partner pour une valse.

« Si vous le désirez, Carissima mia! » dit-il, se tournant vers elle, et mettant à ces paroles toute la douceur d'expression qui convient si bien à la langue italienne.

Mais elle se cramponna au bras du vieillard, et sans me regarder, lui murmura à l'oreille: « Alzi più! »

A ma demande, l'officier de quart leur fit la politesse de les renvoyer du bord sur une des barques de la frégate. Après les avoir aidés à descendre l'échelle, je m'arrêtai à bas de l'échelle, au niveau des vagues, suivant des yeux la trace phosphorique de la rapide chaloupe, jusqu'à ce que sa brillante écume se confondit avec celle des vaisseaux qui bordaient la côte. Le maître d'équipage retourna avec la barque; mais tout ce qui appartenait au bâtiment ne revenait pas avec elle, l'étrangère avait disparu.

Le matin du jour suivant, tout était en mouvement dans le magasin, on se préparait à se rendre à terre. Les brillans uniformes encombraient les chaisses et les tables parsemées d'épées, d'épauettes, de chapeaux. Des bottes bien cirées étaient renvoyées pour être cirées de nouveau; on blasphémait contre le barbier du vaisseau de ce qu'il n'avait pas les chemises de Briarde; et les blanchisseuses du dernier port où l'on avait relâché, étaient bien cordialement mandées; chacun avait recours à l'eau de Cologne; et le trésorier recevait plus d'une visite secrète.

Au milieu de tout ce mouvement, on agita une question, celle de

savoir comment on passerait la journée. Vingt plans furent proposés: un dîner à l'Hôtel-Analais et une promenade après le dîner, furent les seuls points sur lesquels il y eut un consentement unanime.

On proposa d'aller à Bagaria, et d'y visiter le palais des monstres. C'est une villa à dix mille de Palerme, que le propriétaire, le comte de Fallagonia, un excentrique et noble Sicilien, a orné de plusieurs centaines de statues du plus beau travail, représentant des formes de femmes toutes avec des têtes d'animaux, de poissons, d'oiseaux. Ce palais semble représenter la tentation de St. Antoine, et offre un spectacle des plus extraordinaires.

Près de là se trouve une autre villa, la propriété du prince Butera. Dans l'intérieur des terres est un monastère peuplé de moines de circe de grandeur naturelle, avec l'apparence de la vie. On les trouve dispersés dans les passages, les cellules, et occupés de leurs soins religieux, c'est une fantastique satire de cet ordre.

Un autre projet qu'on proposa, ce fut de visiter le couvent des capucins, où se trouvent les *frères sèches*. Là on voit six ou huit cents vieux hommes à la barbe longue, *cuits* et restés tels qu'ils étaient quand ils moururent, avec leur capuchon et leur barbe, appuyés et rangés contre le mur, sous les voûtes spacieuses du monastère. Jamais les yeux d'un mortel n'ont été frappés d'un spectacle plus infernal.

Une promenade à cheval à Monreal, une visite aux jardins d'un noble Sicilien, où chaque étranger est salué par un jet d'eau, un tour de promenade publique de Palerme partagerent les honneurs de l'argument.

J'avais été en Sicile, et j'hésitais à faire un choix. Lorsque le chirurgien me proposa de l'accompagner chez un comte sicilien, qui vivait dans le voisinage, avait converti son château en un hôpital pour les fous, auxquels il consacrait son temps et sa fortune.

Il fut le premier qui essaya du système, maintenant, grâce à Dieu! généralement adopté, qui consiste à ramener les malheureux patients à la raison par la douceur et les bons traitemens.

Nous montâmes dans une de ces roulottes calesini stationnées dans le magnifique corso de Palerme, et en un quart d'heure nous nous trouvâmes à la grille *della casa dei Pazzi*. L'uniforme de mon ami et sa profession furent nos passe-ports. Nous fûmes introduits dans une cour magnifique entourée d'une colonnade, et rafraîchi par une fontaine. Là se promenaient plusieurs personnes bien mises, tenant à la main des livres, des cartons à dessin, des raquettes, et autres moyens d'amusement. Toutes nous saluèrent fort poliment comme nous passions; et à la porte intérieure nous rencontrâmes le comte.

« Grand Dieu! m'écriai-je, elle est donc folle aussi? C'était le même vieillard qui était à bord le soir précédent. — Elle? dit-il en saisissant son bras avant qu'il eût achevé son salut, certain qu'un mot devait lui suffire pour me comprendre. »

— *Era Pazza*, puis il me laissa un regard scrutateur. Il était prêt à

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère espagnol vient de prendre deux mesures importantes auxquelles nous souhaitons plus de succès que n'en ont eu les mesures analogues prises par M. Mendizabal. Deux décrets du 26 ordonnent, le premier, un armement immédiat de 50,000 hommes qui devront prendre part aux opérations actives contre les factieux; et le second, la mobilisation de tous les gardes nationaux, veufs ou célibataires, de 18 à 40 ans, qui devront relever les troupes de ligne dans les chefs-lieux de provinces. Ces mesures, au reste, n'ont pas seulement pour but de procurer des hommes; on espère aussi qu'elles fourniront indirectement des ressources pécuniaires au moyen des versements de 3,000 et 1,500 réaux qui libéreront les appelés du service militaire.

Nous avons reçu les journaux de Barcelonne jusqu'au 26; ils ne contiennent aucune nouvelle de la province. On lit dans le dernier numéro du Vapor un fort long article sur la probabilité de l'intervention française, dont la nouvelle s'était répandue à Barcelonne, et que ce journal combat avec une extrême vivacité. (Débats.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On revenait de la distribution des prix, où le jeune Alphonse s'était converti de lierre. Sa maman, toute rouge d'émotion, déposait avec orgueil les trois couronnes de son fils sur la console de l'arrière-boutique, et colorait l'avenir du lauréat de sept ans de toutes les roses de l'imagination maternelle. Le papa, depuis long-temps heureux rôtisseur, ce jour là heureux père, crut cependant, avant de partager les doux rêves de son épouse, devoir s'assurer par lui-même si chez son fils la science était à la hauteur des récompenses.

— Alphonse, ça n'a pas mal; t'as eu trois prix, mais voyons un petit peu si tu es véritablement savant. Qu'est-ce que c'est que les quatre points cardinaux?

— Papa... c'est... le point, la virgule, et les deux points. La maman, avec enthousiasme: — Viens, que je t'embrasse, mon bijou chéri! tu as répondu comme un ange. N'est-ce pas, Isidore, que nous en ferons un notaire?

Le papa. Taisez-vous, M^{me} Caudriot; vous n'en savez pas plus que lui; vous mêlez la grand-mère avec la jograpie. Alphonse, j'sais pas content; tache de mieux répondre une autre fois. Voyons: t'as eu un prix en mathématiques. Fais-moi le plaisir de m' dire combien que ça fait, trois douzaines de poulets à un franc cinquante? — Papa, j' sais pas; j'en suis qu'à l'addition: c'est pas ma faute, c'est mon maître qui m'apprend rien.

M. Gaudriot: C'est de l'argent perdu d'envoyer cet enfant à l'école, j'irai demain le retirer. C'est pas avec des feuilles de lierre qu'on fait des affaires dans notre état.

Le papa tint parole, et le lendemain il était à régler avec le maître d'école. Celui-ci fort mécontent, et indigné qu'on lui retirât un enfant trois fois couronné, présenta son compte où figuraient deux mois d'école, dont celui des vacances; les trois volumes donnés en prix à Alphonse, une table cassée, deux bancs rompus et une foule de carreaux brisés, le tout se montant à une somme de 29 fr.

L'affaire a été portée devant le juge de paix, qui a ordonné une enquête.

BELGIQUE.

Bruxelles, 7 septembre (trois heures). — La bourse est en pleine panique, malgré les cours étrangers. On offre l'actif à 27 7/8 sans preneurs.

La baisse des fonds espagnols a influé sur les cours des actions indigènes, qui, de recherches qu'elles étaient les jours précédents, on les offrait aujourd'hui. Les Brasseries étaient à 112 1/2 papier, les Librairies à 110 argent.

Après la cote, l'actif paraissait un peu mieux tenu, 27 3/4 cours. Anvers (deux heures). — Ardoin 28 1/2 1/4 28 27 7/8 3/4 5/8 papier, 27 5/8 3/4 7/8 28 argent, 27 7/8 argent.

penser qu'on lui avait amené un malade. Le caractère tout singulier de sa beauté fut alors expliqué.

C'était une insensée. Je suivis le vieux comte dans les différentes parties de son établissement, comme si j'achetais un rêve. Il n'y avait là ni chaînes, ni foudres, ni rudes gardiens, ni cellules de pierre garnies de paille, les murs des corridors étaient peints à fresque et représentaient de riants paysages, de joyeuses figures dansantes.

Des fontaines et des arbrisseaux vous surprenaient à chaque détour. Les habitants, couverts de vêtements ordinaires étaient tous occupés à quelque petit travail ou à quelque amusement. Au temps de ces ancêtres le palais du comte devait présenter le même aspect: un gai manoir, rempli d'hôtes et de vassaux qui semblaient n'être retenus par d'autres liens que ceux qu'établissent l'hospitalité et le devoir.

Nous visitâmes en premier la cuisine. Dix personnes s'y trouvaient, et toutes excepté le cuisinier étaient folles. Une des particularités du système du comte, c'était de faire suivre à ses patients le genre de vie auquel ils avaient été accoutumés avant leur maladie. Une forte et grande servante sicilienne, occupée à remplir un bassin avec l'eau d'une fontaine, eut un accès, et alors elle commença à jeter tout autour d'elle avec violence l'eau qu'elle tirait. Le cuisinier se retourna sans surprise, et, lui donnant de petits coups sur l'épaule, s'écria en faisant un long éclat de rire: Brava Pepita! brava, puis il tira le cordon d'une sonnette.

Une jeune fille de quinze ans, dont la contenance était douce et souriante; apparut aussitôt, et comprenant ce dont il était question, s'approcha de la furieuse, l'entoura de ses bras, et lui parla bas à l'oreille. L'expression du visage de la folle changea tout-à-coup; elle devient joyeuse, et jetant son baquet plein d'eau, elle suivit la jeune servante en faisant de bruyants éclats de rire. « Venite, » dit le comte; vous allez voir comme je traite mes furies.

Nous le suivîmes à travers un jardin rempli de fleurs odoriférantes, et bientôt nous arrivâmes dans une petite chambre qui donnait sur une allée. Au centre du plafond se trouvait suspendu un hamac, et Pepita s'y était déjà lancée, balancée légèrement de droite à gauche par une servante, tandis que la garde placée auprès lui jetait comme pour jouer de l'eau au visage. Le tout avait l'air d'une plaisanterie. Le rire violent de la pauvre maniaque diminua à mesure qu'elle était balancée et rafraîchie par l'eau, ses yeux fatigués se fermèrent, le mouvement du hamac fut graduellement ralenti, et la pauvre folle s'endormit.

— Voilà, dit le comte avec un sourire de satisfaction, le moyen que j'ai substitué aux douches fortes et aux chaînes. Et voici, continua-t-il en déposant un baiser sur le front de la jeune servante, mon furet et mon sourcilieux geolier. — Je le bénissais du fond de mon cœur.

— Venez, dit-il, laissons celui qui doit reposer tranquillement, je vais vous montrer mes terres.

Amsterdam, 6 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4 5/16, 5 p. c. 102 1/16 7/8 13/16, billets de chance 23 1/16, syndicat 97 3/4 98 97 7/8, société de commerce 188 190 189 3/4, Ardoin pièces de 85 livres 29 29 5/8 9/16, grosses pièces 295 1/16; passive 9 3/4, brésiliens 86 3/8 5/8.

Londres, 5 septembre (quatre heures). — Nos fonds sont sans variation depuis samedi. Persistance de baisse sur les portugais; les espagnols se sont améliorés au comptant et à terme. Consolidés 91 1/8; belges 103 1/2 (hausse 1/8); hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/2 5/8 à 1/2, 5 p. c. 103 5/8 à 7/8; espagnols active au comptant 30 3/8 1/8 30 à 1/8 (hausse 1/4), au 15 courant 30 3/8 1/2 1/8 30 à 1/4 (hausse 1/4); passive 9 3/4 (hausse 1/8); différée 13 1/2 à 1/4 (hausse 1/8); portugais 5 pour cent 69 1/2 69 à 68 3/4 (baisse 7/8), 3 pour cent, 42 3/4 1/2 à 3/4 (baisse 1/4); brésiliens 85 1/2 à 1/4 (baisse 1/2).

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza tient prix, il ne s'y fait presque rien; peu de graines de colza en vente; tourteaux de colza demandés, de lin sans affaires.

Un journal de cette ville donne, d'après un journal de Paris, une communication prétendument authentique, concernant le chemin de fer entre les villes de Londres, Paris et Bruxelles dont il a été tant question.

Si nous n'avions pas su que la presse avait pour rédacteurs des hommes remplis d'imagination, ce fait nous serait révélé par l'article reproduit par le Journal de la Belgique de ce jour.

Il n'y a pas de société de formée, pas un plan n'est légalement arrêté, pas un gouvernement n'a pris d'arrêté ou d'engagement.

Non pas un projet, mais dix, vingt, trente plans ou tracés ont été couchés sur le papier par des faiseurs de projets.

Voilà où cette affaire en est. (Mercure.) — L'Indépendant dit que c'est seulement pour une mission spéciale, que M. Goblet est envoyé en Portugal. M. Van de Weyer retourne de Lisbonne pour Londres pour y reprendre son poste.

Les princes de Saxe-Cobourg sont arrivés à Bruxelles hier, à 3 heures de l'après-midi, d'Ostende.

La commission directrice continue sans relâche le placement des tableaux. Jamais, à aucune époque, la Belgique n'a offert une réunion de productions indigènes aussi nombreuses et aussi remarquable par le mérite. Samedi, tous les travaux seront terminés.

Le premier salon (de Rubens) contient les tableaux de Dekeyser, Braeckeleer, Piqué, Deffenne, Mathieu, Poittevin, Marius, Schaepekens, Decoene, Bossuet, Van Eycken, Wauters, Walfart, Vanden Eyde, etc., 30 tableaux en tout.

Le 2me salon, vis-à-vis la porte d'entrée, contient des toiles de Kremer, Flandin, Walfart.

Le 3me salon renferme les tableaux de Wappers, Navez, Van Brée, Paelinck, Leys, Voordecker, Donny, Gallait, etc., près de 50 tableaux.

Le 4me salon contient les productions de Gudin, Van Assche, Schotel, Marnef, Jacobs, Ducorron, Marius, Verwée, Delandtsheere, etc., 40 tableaux.

Les tableaux de Kindt, Gor, Navez, Roberti, Gelepen, etc., sont au 5me salon.

Les autres tableaux ainsi que la sculpture, la lithographie, les dessins, occupent les cinq salles du fond y compris la rotonde obscure.

Il a été délivré jusqu'à ce jour, 775 permis de port d'armes au gouvernement provincial.

Joseph Geefs qui vient d'emporter le grand prix de sculpture au concours de l'académie d'Anvers, a été chargé depuis quelques jours par la régence de Bruxelles, de l'exécution de deux bas-reliefs pour la porte d'Anderlecht, l'un représentera la ville de Bruxelles, l'autre le commerce.

L'instruction de l'affaire du meeting de dimanche s'est continuée hier mardi devant M. le juge Vandamme. Parmi les témoins entendus, se sont trouvés M. Maes, l'hôte de l'es-

Nous le suivîmes dans un immense jardin planté, derrière le château, et tracé sur le modèle original d'une villa italienne. Les longues avenues se trouvaient interrompues par des bosquets, au fond desquels étaient de délicieuses grottes peuplées de statues de bois de grandeur naturelle, les unes debout, les autres assises, et toutes dans une attitude gaie et grotesque. Aperçues dans l'ombre des vignes et des lauriers roses, il était difficile de deviner si elles n'étaient pas animées.

Nous continuâmes notre promenade à travers des sentiers bordés de haies. Toutes les riches plantes de ce beau climat exhalèrent leur parfum, et nous étions continuellement surpris par de nouvelles déceptions de perspective, ou par des figures à demi cachées dans le feuillage. Enfin, nous nous trouvâmes à l'entrée d'un charmant théâtre d'été, avec des sièges de gazon, une scène, un orchestre: rien n'y manquait, et la barrière qui l'entourait, était formée d'orangers, de rosiers et de climatiote.

Ici, dit le vieillard en s'élançant sur la scène, ici, nous donnons des représentations pendant toute la durée de l'été. — Quoi! non pas avec vos malades? — Si signor.

Il nous peignit l'intérêt que tous y prenaient, et le pouvoir singulier qu'une idée bizarre exerçait sur leur intelligence. Nous étions accompagnés depuis notre arrivée par un homme grave et respectable que j'avais pris pour un visiteur. Tandis que nous écoutions le comte, il s'élança du groupe, accourut sur la scène, et commença à déclamer avec chaleur un passage italien plein de verve. Le comte posa son doigt sur sa bouche pour nous dire d'écouter. Le tragédien fit une pause à la fin de sa tirade, comme s'il attendait une réponse, et n'en recevant point, s'élança tout à coup hors de la scène, et disparut.

— Poverello! dit le comte, c'est mon meilleur acteur. Près du théâtre était une petite chapelle, et devant, une allée circulaire dont le gazon avait été tout récemment fêtré par le nombre des pas qui l'avaient foulé. Elle était presque entièrement entourée d'un banc de gazon. Là, le comte nous fit asseoir, et, me jetant un regard significatif, annonça qu'il allait nous dire une histoire. Je voudrais pouvoir vous transmettre ses propres paroles et sa manière de dire, car jamais je n'ai entendue d'histoire racontée dans un langage plus élégant, d'une façon plus agréable et plus simple. Il ôta son chapeau, ordonna qu'on apportât des fruits et du vin, et commença ainsi:

Il y a près d'un an qu'un gentilhomme d'une noble figure et d'une éloquence touchante voulut être au fait de son système. Je le lui expliquai, et comme vous, Messieurs, il me fit l'honneur de visiter mon petit établissement. Il parut satisfait, n'hésita pas à me faire connaître qu'il avait une fille dans un état d'aliénation complète, et me demanda si je consentirais à aller la voir.

Cette maison, vous le savez, Messieurs, n'est pas un établisse-

tament du Cheval blanc, M. Goeyens, marchand de bois et M. l'abbé Helsen, qui se trouvaient comme spectateurs à la réunion. (Courrier.)

LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 7 septembre. — Vingt-trois membres étaient présents à cette seconde réunion; absents: M. V. Dethier, échevin, Fleussu, Tombeur, et Lefebvre conseillers. Un public nombreux remplissait la salle et paraissait avide de connaître la manière dont chacun des mandataires considérerait les questions diverses mises à l'ordre du jour.

C'est là l'une des preuves les plus évidentes du progrès de nos mœurs publiques, et de la sollicitude de nos concitoyens pour les affaires de la ville.

M. Seroux soumet à l'approbation du conseil les comptes du receveur de la ville, et celui d'administration pour 1835, qui ne sont arrêtés que six mois après l'année écoulée: c'est-à-dire au 30 juin 1836.

L'un de ces comptes sert de contrôle à l'autre; en effet les fonctions de l'ordonnateur, exercées par le collège des bourgmestre et échevins, sont essentiellement distinctes de celles du comptable, exercées par le receveur.

Dela, pour offrir aux intérêts des communes toutes les garanties désirables, nécessité de deux comptes, l'un d'administration, l'autre de caisse.

Le premier a pour objet de prouver que le collège n'a ordonné que des dépenses utiles, régulières et autorisées par le budget.

Le second a pour objet d'indiquer les sommes qui sont réellement entrées dans la caisse et celles qui ont été payées légalement. Ce dernier a été l'objet d'un examen consciencieux fait d'abord par M. Seroux et soumis ensuite à une commission de comptabilité qui avait dans son sein M. Lion, dont les connaissances en matière de finances sont généralement appréciées.

Le travail de M. Seroux contient des explications sur l'augmentation ou la diminution des diverses recettes, telles qu'elles avaient été prévues au budget de 1835. Nous rendrons compte des points qu'une lecture un peu préicipitée nous a permis de saisir, en ne nous attachant toutefois qu'à ceux qui offriront de l'intérêt:

1° L'état des reprises n'a point été aussi élevé qu'on s'y attendait; la recette se trouve augmentée de ce chef.

2° Le subside du gouvernement, pour les deux écoles gratuites de filles et pour les trois écoles gardiennes, était porté à 1851 frs. 85 c.; mais il n'a été accordé que 1060 frs.

Il y aura lieu de demander une augmentation de subside, d'autant plus que la ville ne tardera pas à ouvrir deux nouvelles écoles de filles et deux nouvelles écoles gardiennes.

3° L'état des reprises fait connaître les motifs de l'arriéré qui existe dans le recouvrement des arrérages de rentes et de loyers. Quant aux rentes douteuses et présumées perdues, il en sera demandé un état détaillé au receveur, et, comme la plupart doivent être prescrites, il en sera déchargé s'il justifie des diligences nécessaires: ce qui simplifiera les comptes.

Deux allocations seulement ont dû être augmentées pour cause de nécessité absolue.

M. Seroux a vérifié toutes les pièces jointes au compte, et constate leur exactitude. Il sera accordé au décharge au receveur pour les sommes qu'il a justifiées n'avoir pu recouvrer.

La recette totale est, sauf erreur, de 1,862,825 frs. 4 c., et la dépense de frs. 1,372,703 60. L'excédant de la recette sur la dépense est de frs. 490,221 44 c., desquels il faut distraire l'excédant du compte d'administration de 1834 et l'excédant du budget de 1835, pour former l'excédant réel qui sera porté comme second article aux recettes extraordinaires du budget de 1837. Il est d'environ 124,449 francs 23 centimes.

mont public. Je suis timbré, dit-il, très gravement, tout-à-fait timbré sur ce sujet, et le premier fou de ma famille de tous. Cet asile est mon amusement, et c'est seulement selon que la fantaisie m'en prend que j'y admetts un patient. D'ailleurs, il y a quelques maladies du cerveau provenant de cause dont je ne souhaite pas me mêler.

Quoiqu'il en soit, je questionnai le père sur l'histoire de sa fille. Il était grec, prince du Fanar, et avait abandonné son peuple abject dans son sale faubourg de Constantinople, pour oublier dans un exil volontaire, la bassesse et l'oppression où il vivait. Ce fut justement avant la révolution qui lui éleva tant de parents et d'amis sacrifiés à la fureur des turcs, qu'il renonça pour jamais à revoir sa patrie.

— Et votre fille? — Va chère Kalinka tomba malade en recevant les nouvelles désastreuses du Fanar, et elle n'a jamais recouvré la santé ni joui de la raison. Depuis plusieurs années qu'elle reste couchée sur un lit, ses membres sont tout affaiblis, et pas un mouvement n'indique qu'elle s'aperçoive de la présence de ceux qui l'entourent.

Je ne pus savoir de lui si à ses causes d'aliénation ne se joignait pas un charin de cœur. Avant de l'avoir vue, je conçus cependant l'espoir de faire jaillir la source cachée de ses pensées et de ses sentiments.

Entrés dans Palerme, nous nous arrêtâmes devant un casino orné de vignes, situé sur la rive de la baie, à près d'un mille des murs de la ville. C'était une fantastique et riante demeure. Sur un lit, dans la pièce la plus reculée, était étendue la créature la plus poétique qu'aient encore pu me représenter mes rêves. Sa tête s'élevait sur une épaissie, longue et noire chevelure qui retombait sur son front en boucles massives et brillantes relevant avec effet la suave et transparente blancheur de son visage. Dio mio! on se sentait subjugué par la beauté de cette pauvre fille.

Le comte s'arrêta, et, fermant les yeux, s'enivra quelques moments de cette délicieuse image.

Au premier coup d'œil, j'adressai dans mon cœur une prière à la Vierge, déterminé, avec son aide, de rendre à la raison la plus belle de ces images terrestres. Je pris la main amaigrie de la jeune fille, j'étendis ses doigts fragiles sur la paume de la mienne, et lorsqu'elle tourna vers moi ses yeux égarés, je compris que la Vierge m'avait exaucé.

Elle vous sera rendu, dis-je avec confiance. Le prince, trop affecté, tomba sur le lit de sa fille dont il serrait les genoux en les baignant de larmes.

Vous n'avez pas la secatura, Messieurs, d'entendre le récit des ennuyées expérite ces que je fis pendant les deux premiers mois. On transporta chez moi la jeune grecque; elle occupa une chambre que j'avais fait orner de tout le luxe de l'Orient, et je défendis que

Voici l'opération :
 N. 2 du budget de 1837, boni du compte de l'exercice pénultième.
 Le reliquat du compte rendu pour 1835, s'élève à 490,221 44
 A déduire le boni prévu dans les deux premiers numéros du budget de 1836, 365,672 21
 124,449 23

M. Scronx présente ensuite le compte d'administration qui, ainsi que celui du receveur, est arrêté par le conseil, sauf l'approbation des états-députés.

Une longue discussion s'engage entre MM. Lion, Forgeur et Tilman d'un côté, et MM. Scronx, Jamme, Closset, Piercot de l'autre. Les premiers demandent une surveillance plus active encore que celle qui existe de la part des employés de l'octroi, pour empêcher la fraude, et citent des faits desquels il résulte que des voitures, des cabriolets et des diligences entrant en ville, n'auraient point été visités. Les seconds s'attachent à justifier l'administration de l'octroi, en faisant remarquer que la ville est ouverte de toutes parts, et que malgré cette circonstance, les produits augmentent chaque année.

M. Scronx coupe court à toute discussion, en annonçant qu'il fera connaître la manière dont le service des taxes municipales a lieu; jusque là, l'on doit suspendre un jugement quelconque sur l'une des branches les plus compliquées de l'administration.

On décide que le projet d'un règlement d'ordre intérieur du conseil (art. 78 de la loi communale) sera soumis à l'examen d'une commission spéciale, et que le conseil, en comité général, immédiatement après la séance publique, procédera à la nomination des commissions pour l'instruction publique et les beaux-arts, pour les travaux publics, pour le contentieux, pour la comptabilité, pour les taxes municipales et pour la sûreté et la salubrité publiques.

M. Scronx donne lecture d'une demande des personnes qui veulent faire un passage couvert en Vinave d'Ile, traversant les propriétés de MM. Rassinoss: Brunet, Dolémont, Joassart et Mineur, et la rue Lulais Fèves: cette demande tend à ce que la largeur de cette rue soit réduite de 7 à 5 mètres; il récapitule les diverses modifications successivement admises pour l'alignement de cette rue, et propose, ce qui est admis, qu'une information de commodo et incommodo aura lieu sans retard. Ensuite on statuera sur cette affaire, après qu'elle aura été examinée par la commission des travaux publics.

M. Scronx analyse les pièces relatives à plusieurs procès verbaux de contravention au règlement des taxes municipales. Les prévenus se soumettent, en vertu des articles 124, 125 et 126 à l'arbitrage du conseil communal, pour éviter les poursuites en justice. Dans ce cas, ils s'engagent par écrit à acquiescer sans appel à sa décision (art. 125.)

Tous réclament la faveur de l'article 126 qui déclare que, si le conseil accepte l'arbitrage, les peines applicables seront réduites d'un tiers du maximum, et pourront, s'il y a des circonstances atténuantes, l'être encore davantage. Le produit des amendes est distribué ainsi qu'il suit : 1/3 au bureau de bienfaisance, 1/3 aux employés saisisant et 1/3 à la caisse de retraite, toutefois lorsque la saisie a eu lieu la nuit, ce dernier tiers appartient encore aux employés.

Deux procès verbaux pour 20 litres de vins qu'on a voulu introduire en fraude.
 Le maximum de l'amende pour chacune des deux contraventions est de 140 francs.

Les conclusions de M. le directeur et celles de M. Scronx diffèrent :

Les premières tendant à ce que la prévenue soit condamnée à 100 fr. d'amende, et les secondes à 60 fr., toutes du reste avec la confiscation.

Le conseil a condamné la prévenue à 100 francs d'amende avec la confiscation.

2° Procès-verbal dressé contre le sieur Hubert Barotte, pour introduction d'un nombre de planches plus grand que celui qui avait été déclaré.

L'objet saisi a une valeur de 64 frs. 24 c., le tiers est de 21 fr., auquel il faut ajouter les droits de quittance et de timbre.

M. Scronx était d'avis de le condamner à 30 fr. d'amende, mais sur la proposition de M. Lion, le conseil, par une majorité de 17 voix, porte l'amende à 60 frs., plus la confiscation montant à 64 fr. 24 c.

MM. Tilman, Despa et Jamme ont voté pour 100 frs. d'amende, et MM. Scronx et Closset pour 50 frs.

3° Procès-verbal dressé contre le sieur Nicolas Cordier, batelier, domicilié à Ampin, pour 104 kilogrammes de pruneaux excédant la quantité déclarée.

Le prévenu est condamné à une amende de 20 fr. et à la confiscation de l'excédant, valeur 32 fr.

4° Procès-verbal contre les sieurs Hendrix et Magis pour un excédant de 280 litres de genièvre cachés au fond d'un tonneau sur 7 tonneaux, construits de manière à tromper la jauge.

Les contrevenants sont condamnés au maximum de l'amende, 140 fr. et à la confiscation des 288 litres évalués à fr. 100.

On renvoie à l'examen de la commission des travaux publics la proposition de vendre le terrain du collège pour que le produit soit appliqué :

- a. A la construction de bâtiments convenables pour le collège communal;
- b. A l'acquisition d'un terrain pour le jardin botanique de l'université;
- c. Aux constructions nouvelles à faire à l'université.

M. Scronx fait remarquer l'urgence de cette proposition et s'appuie sur ce qu'une partie des bâtiments du collège ne peut plus servir à cause du quai de hallage. Il ajoute que le terrain, non compris la quantité vendue à M. Moreau, est d'environ 10,000 mètres carrés.

On lit dans le *Handelsblad* :

Il y a déjà six ans que la vieille Néerlande se trouve dans une situation incertaine. Six ans déjà a duré le désastreux *statu quo*. On en éprouve journellement tous les préjudices; ces préjudices ont été examinés sous toutes leurs faces, on les a soumis à l'attention du gouvernement, et on a insisté énergiquement pour qu'il y soit mis un terme. Jusqu'à ce jour, le vœu ardent des Hollandais qui désirent la reconnaissance pleine et entière de la séparation d'avec la Belgique, la déclaration d'indépendance de ce pays et la conclusion d'une paix honorable, ce vœu, dis-je, n'a pas été écouté.

Désire-t-on en Hollande la continuation du *statu quo*? En veut-on la solution par les armes? et dans quel dessein s'empresse-t-on de détruire toute leur d'espérance d'un arrangement? Dans quel but prétend-on que la question de la dette, déjà résolue, sera de nouveau remise sur le tapis? La nation n'aura-t-elle donc jamais un moment l'espoir de voir terminer notre état incertain? Quand aura-t-elle atteint la fin de ses sacrifices, si après les plus agréables perspectives, on la menace de nouveau d'une guerre avec la Belgique, et d'une réunion avec ce pays! Pourquoi parler on toujours du rétablissement des traités de 1815 que la Néerlande repousse et abhorre? Quel événement imprévu pourrait mener le différend avec la Belgique à une fin? Veut-on que restauration dans ce pays, que nous ne désirons ni n'espérons certes pas? Voilà bien des questions auxquelles il ne serait pas difficile de répondre, et cette réponse ne serait pas à l'avantage de nos adversaires. Nous n'espérons qu'une chose; c'est que le gouvernement ne prêterait pas l'oreille aux opinions émises récemment en faveur du prolongement du *statu quo*. Nous attendons ceci dans l'intérêt bien entendu du gouvernement et de la nation; si malheu-

reusement il en était autrement, nous redouterions les suites qui pourraient en résulter.

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

Avant hier soir on a de nouveau demandé la *Brabançonne*, au Grand Théâtre. Une partition de cet air national ayant été fournie le matin au directeur, la basse taille, M. George, l'a chanté avec accompagnement de l'orchestre; le refrain de chaque couplet a été répété en chœur par l'assemblée. Deux ou trois sifflets s'étant fait entendre, une provocation s'en est suivie et un duel devait avoir lieu ce matin.

Le dernier couplet de la *Brabançonne* a été accueilli par les cris de *Vive Léopold! à bas Van Crombrughe! à bas les orangistes!*

On nous rapporte que, dans la nuit des charivaris ont été donnés à M. Van Combughe et M. Rottier, secrétaire de la régence.

— Par arrêté du 5 septembre, Le sieur Heyligers (François-Jean-Baptiste), candidat notaire à Maeseyk, est nommé juge suppléant à la justice-de-peace du canton de ce nom, arrondissement de Maestricht, en remplacement de sieur Gielen, appelé à d'autres fonctions.

— Les craintes que plusieurs journaux avaient manifestées relativement à la prohibition des chicorées en Angl terre se sont malheureusement réalisées, une loi qui fixe un droit équivalant à une prohibition vient d'être sanctionnée et promulguée dans ce pays. Ce changement va sans doute engager les cultivateurs à restreindre la culture de cette plante, qui était très-sui vie en Belgique.

Ces jours derniers, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'Institut d'Education dirigé par M. Frénay. La salle de la Société d'Emulation, qui avait été mise à la disposition de M. le directeur pour cette cérémonie, était envahie; dès deux heures de l'après-midi, par une foule de personnes, qui ne croyaient pas payer trop cher le plaisir de pouvoir joindre de cette fête de famille, en l'achetant par plusieurs heures d'attente. Bientôt après, il ne resta plus de place, même pour les professeurs de cet établissement, qui cédèrent celles qui leur étaient réservées aux dames un peu en retard. Cet empressement de l'élite de la société à se rendre à l'invitation de M. Frénay est une preuve de l'intérêt qu'inspire son établissement.

M. Jamme, que l'on trouve partout où il faut encourager ce qui mérite de l'être, et quelques autres membres de la régence, assistaient à cette cérémonie.

Après avoir rendu compte aux parents des efforts de ses élèves et des résultats obtenus, M. Frénay a parlé de ce qu'il se proposait d'ajouter l'année prochaine à son enseignement. Vincent ensuite quelques scènes choisies dans Molière, Colin d'Harville, Guiraud, Regnard, etc., dites par des élèves dont le plus âgé n'avait pas atteint sa 12^e année, mais avec un à-plomb vraiment remarquable. Ils ont produit une vive sensation dans l'assemblée, qui ne cessait d'applaudir les uns que pour entendre les autres.

Enfin chacun a pu examiner de près les nombreux ouvrages exposés dans la salle, et tous méritaient les éloges qu'on leur donnait.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FETE A HERSTAL.

DIMANCHE 11 courant, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez MÉLOTTE.

Il y aura GRAND BAL CHAMPÊTRE le soir.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Sour-Pont.

STOCKFICHES nouveaux détrempés, ANCHOIS de Marseille chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

personne ne l'approchât, à l'exception de deux servantes grecques, au service desquelles elle était habituée. Je parvins, par mes frictions, à lui rendre l'usage de ses membres engourdis, et je la rendis sensible à la musique et à l'odeur des parfums du levain que je faisais brûler dans sa chambre, mais je ne pus jamais parvenir à l'amuser ou à la tourmenter. Son ame était hors de mon pouvoir. Après mille expériences, je crus ne plus avoir aucun moyen d'effectuer sa guérison; je me désespérais.

• Cependant elle m'occupait sans cesse. Il y a deux mois me promenant dans cette allée d'orangers, une idée s'empara de moi. Je courus à ma chambre; vous m'eussiez pris pour le plus fou de ma maison. Je saisis par les épaules et mis dehors la ragazza qui faisait mon lit, me lavai, me parfumai comme pour un bal; je couvris ma tête blanche d'une perruque brune, relique de nos anciens temps; puis, ayant mis un peu de rouge, je pris une paire de gants blancs, et dans cette toilette triomphante je me rendis chez ma malade.

• Sa tête était appuyée sur son bras amaigri; à mon entrée, elle leva les yeux vers moi. J'approchai, je lui baisai la main avec une galanterie respectueuse, et donnant à ma voix cassée l'expression la plus tendre, je lui adressai de délicats compliments sur sa beauté.

• Elle resta immobile comme un marbre, mais je n'avais pas compté vainement sur la passion dominante de son sexe. Une faible teinte qui colora ses joues, une congestion aux tempes, seulement perceptible à mon regard exercé, me prouvèrent que mes paroles avaient trouvé le chemin de son cœur.

• J'attendis quelques minutes, et alors, saisissant une boucle de cheveux qui tombait négligemment sur sa nuque, je demandai la permission de la séparer de son immense chevelure, où le bras sur lequel elle s'appuyait était entièrement enseveli.

• Elle saisit la boucle, et me jetant un regard furieux, elle s'écria à voix basse : *Lasciate mo, signor.*

• Je lui obéis et quittai la chambre, remerciant en mon cœur ma patronne, la Vierge; c'étaient les premiers mots qu'elle eut prononcés depuis bien des années.

• Le jour suivant, m'étant déguisé plus à loisir et d'une manière si parfaite, qu'aucun de mes enfants ne me reconnut lorsque je traversai le corridor, je me présentai au chevet de son lit.

• Ses mains étaient posées sur ses yeux, et elle ne fit aucune attention à mon premier salut. Je commençai par la railler sur la position qu'elle avait choisie, trouvant l'occasion de lui faire adroitement un compliment sur la beauté des yeux qu'elle me cachait. Pendant que ou deux minutes, elle resta sans mouvement; puis les muscles de sa bouche s'agitèrent légèrement, elle retira avec vivacité ses mains de dessus ses yeux, et jetant sur moi un regard où se peignait la confiance, un doux sourire, comme un soudain rayon de soleil, erra sur ses lèvres; j'étais prêt à pleurer de joie.

• J'exerçais bientôt sur elle toute l'influence que je désirais. A ma demande elle consentit à quitter son lit, et une ou deux semaines après, elle se promenait avec moi dans le jardin.

• Son ame ne percevait pourtant qu'une seule pensée, elle se croyait malheureuse, et pleurait durant des heures entières. Je voulais qu'elle me découvrit la cause de son chagrin, mais alors elle cachait sa tête dans mon sein, et pleurait avec plus de force. Un jour enfin je surpris ces mots à peine articulés: vous ne voulez pas m'épouser!...

• Pauvre fille! elle n'était que fidèle à sa nature de femme; la folie, avait seulement levé le voile de la contrainte; mais de sa raison, elle eût préféré mourir plutôt que de révéler son secret.

• J'eus la crainte qu'elle ne fut atteinte d'une folie mélancolique. Une seule pensée agissait fortement sur son esprit, je résolus de frapper un grand coup. Je lui promis de l'épouser.

• L'enchantement avec lequel elle reçut mes ouvertures m'alarma. Je fis intervenir plusieurs délais, espérant que dans la confusion de ses pensées percerait un rayon de lumière; mais elle prenait à cœur chaque minute de retard et je me trouvais dans la nécessité de tenir ma promesse.

• C'est à la place même où se célébra cette folle cérémonie que nous sommes assis en ce moment. Mon pauvre gazon porte encore les marques des nombreuses contredanses qui s'y sont formées.

• Faites-vous une idée de ce spectacle. La chapelle était ornée avec splendeur au fond de l'allée étaient dressées trois tables couvertes de fruits, de gateaux, de sobets et de carafons d'eau colorée qui figuraient le vin. Enfin mes pauvres fous se régalaient de toutes les choses innocentes qui leur sont permises. Tous étaient invités.

• Grand Dieu! dit le chirurgien, tous vos lunatiques.

• Tous, tous, jamais, parcella sensation n'a été produite. Pendant une semaine on ne parla que de la nocce, les plus malades y rent cessèrent pendant quelque temps leurs accès. J'envoyai chercher à la ville une grand-quantité de jolies étoilées, et je permis aux femmes de s'habiller selon leur fantaisie. Vous ne pouvez vous figurer quelle affaire ce fut que leur toilette! Quelles apparitions! Je n'oublierai jamais cette tour de Babel.

• Le matin venu, les suivantes de la fiancée la vêtirent de son costume grec. Ses beaux cheveux séparés sur son front, tombaient en nattes jusqu'à ses pieds. Sa tunique de velours couvert d'or, ses bracelets de prix, ses petites pantoufles étoilées chaussant un pied charmant, faisaient d'elle une belle et angélique vision; et quoique sa contenance fut triste, son pas était léger et sa marche pleine de grâce, une teinte rosée animait sa pâleur d'albâtre.

• Les maniaques l'accueillirent avec des cris d'admiration. On eut grand-peine à empêcher les femmes de l'approcher, et ce ne fut qu'en attirant leur attention sur leurs beaux vêtements que l'on parvint à

les éloigner. Les hommes la contemplaient avec amour, leurs yeux étincelants, leur respiration oppressée, prouvaient tout l'effet que tant de beautés produisaient sur eux, et ils ne se mettaient pas en peine de dissimuler leurs sentiments. J'avais multiplié le nombre de mes serviteurs, ne sachant pas jusqu'à quel point leur enthousiasme pourrait aller; mais l'intérêt de la cérémonie, la décence des toilettes sembla les maintenir dans les bornes. Les convives les plus sensés n'auraient pu se conduire avec plus de convenance.

• La cérémonie fut célébrée par un de mes vieux amis, le médecin de l'établissement. Tout vint ce que je suis, Messieurs, je souhaitais que cette cérémonie fut véritable. Lorsqu'elle leva ses yeux languissants vers le ciel et jura de m'être fidèle jusqu'à la mort, mon mâle courage m'abandonna, et je versai des larmes. Que n'étais-je plus jeune! *ma chère porcheria!*

• Après le mariage, j'invitai toutes les femmes à venir saluer la mariée, puis le signal des réjouissances fut donné. Les fruits, les gateaux, les sorbets disparurent avec une rapidité magique. La musique se fit entendre dans les bosquets, tous se mirent à danser comme vous pouvez le voir par le gazon qu'ils m'ont gâté.

• Lorsque le soir fut venu, je confiai la mariée à ses suivantes et parvins avec difficulté à m'échapper. Le lendemain je me présentai à sa porte, mais elle refusa de me recevoir. Les jours suivants ce fut de même. Enfin le quatri me elle m'admit. Je la trouvai vêtue comme d'habitude, mais triste, calme et douce, elle parla peu et sembla préoccupée d'une pensée qu'elle ne voulait pas ou ne put me révéler.

• Elle n'a jamais depuis parlé de ce qui s'était passé. Sa raison est à peu près revenue, mais sa mémoire est toujours confuse. Sa maladie, les singuliers événements qui ont eu lieu, tout est pour elle un rêve. Dans les actes ordinaires de la vie, elle montre du jugement. Je la même promener tous les jours dans ma voiture, et je l'ai conduite deux fois à l'opéra. Hier soir nous errions sur la Marina quand votre frégate entra dans le port; ce fut elle qui me proposa de suivre la foule et d'aller écouter la musique. Comme vous savez, nous vîmes à bord, et maintenant si vous désirez présenter vos respects à la dame qui refusa de valser avec vous, suivez-moi.

Je craindrais de fatiguer le lecteur en ajoutant un mot au récit que je viens de lui transmettre, surtout parce qu'il ne s'agirait plus que de mes sentiments. Si ce simple récit d'une guérison opérée dans la maison de l'excentrique comte de ***, peut engager les amis d'un pauvre insensé à n'employer pour le rappeler à la raison que des moyens qu'avoue l'humanité, je me trouverai justifié d'avoir communiqué au public un fait qui a eu depuis tant d'influence sur ma vie.

(Métropolitain.)

SOCIÉTÉ ANONYME

CORDAGES D'ALOEES BRÉVETÉS.

Le seul magasin pour les provinces de Liège et de Namur, se trouve chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université, n. 263, à Liège.

Les prix sont inférieurs à ceux des cordes de chanvre. 6

AVIS

FETE ET FOIRE A HERSTAL,

Lundi 12 septembre 1836.

Comme les autres années, une prime de 20 francs est accordée à celui qui vendra le plus beau cheval.

Une de 10 fr. à celui qui amènera sur la foire la plus grande quantité de vaches.

Une de 10 fr. à celui qui amènera la plus grande quantité de cochons.

L'après dîner il y aura mât de cocagne et autres divertissemens. 994

UN JEUNE HOMME demande à se PLACER dans une maison de commerce, en qualité de commis. S'adresser au Petit Pavillon-Anglais, rue Souverain Pont, n° 318 18

MAISON DE COMMERCE A VENDRE.

Le mardi 13 septembre courant, à 4 heures de relevée, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA, en son étude, rue Féconstrée, une MAISON DE COMMERCE située rue Pont-des-Arches, n° 979. Cette maison a une façade de neuf mètres et se trouve très avantageusement placée par suite des démolitions qui s'effectuent au dit pont. 6

SURENCHERE.

Jusqu'inclus le 12 septembre 1836, on peut surenchérir d'un 10° sur la somme de 700 francs, formant provisoirement le prix d'adjudication (non compris une rente de 2 1/2) d'un jardin potager, sis à Ans, en lieu dit Ruelle de Liège, contenant 7 verges grandes. S'adresser au notaire PARMENTIER. 17

A VENDRE,

POUR EN JOUIR IMMÉDIATEMENT APRÈS,

UNE BONNE MAISON,

Sise à Liège, rue des TANNEURS, n° 89, avec cour, fosses à tanner et quartier derrière. S'adresser au notaire PAQUE. 25

ADJUDICATION

EN VERTU DE JUGEMENT.

Par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant M. le juge de paix des cantons Est et Nord de cette ville, en son bureau rue Neuve, derrière le palais, il sera vendu à l'enchère, le 16 septembre, à 10 heures du matin, à la requête des sieurs JACOB et LOOZE.

1° DEUX MAISONS,

N. 48, avec un jardin de la contenance de 10 ares 90 centiares, situées à ANGLEUR, en lieu dit Fansalle.

2° Et UNE PIÈCE de TERRE sise au même lieu, contenant 8 ares 72 centiares, tenant au chemin qui conduit à Chénée, et à M. Desoer, Piette et Ledent. Ledit notaire est dépositaire du cahier des charges. 974

IMMEUBLES A LOUER.

En la salle du conseil de la fabrique de l'église St. Denis, à Liège, le notaire PAQUE procédera à la location aux enchères publiques de BIENS appartenant à LADITE FABRIQUE, situés dans les communes d'Avans, Loncin, Waremme, Mettecoven, Liège, Tilleur, Villers Evêque, Bergilée, Hanefle, Verlainne, Donceel, Bovenister, Jupille, Grivegnée, Odeur, Kemexhe, Russon, Fexhe-au-Haut, Clocher, Berloz, Ougrée, Velroux, Vivegnis, Fise-le-Marsal et Remicourt, et dont les placards qui en contiennent la désignation seront affichés aux églises desdites communes.

On commencera à neuf heures du matin, savoir: le 27 de ce mois, jusqu'inclus l'article 30 de l'affiche; le 28, jusqu'inclus l'article 70, et le 30, jusqu'à la fin. 24

AVIS.

On fait savoir que LUNDI 19 SEPTEMBRE 1836, à une heure après midi, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche, on vendra publiquement et irrévocablement:

LA PROPRIÉTÉ

DE JUPILLE, AU CANTON DE LAROCHE,

Située sur les bords de la rivière navigable de l'Ouarthe, appartenant à M. le baron de HEUSCH et ses enfans, consistant en MAISON de MAÎTRE, habitation pour un fermier et bâtimens d'exploitation, cour, jardins, prés, vergers, terres labourables, sables, bois et plantations, contenant 84 boissers métriques.

Les TERRES sont généralement de 1re classe et propres à la culture de betteraves, par sa situation on peut établir sur cette propriété toute usine quelconque et jouir des avantages de la chasse et de la pêche.

Elle sera définitivement adjugée sur la mise à prix de frs. 65,500.

S'adresser, pour obtenir des renseignemens, audit notaire PETITHAN, à Mre. LOGÉ, notaire, à Namur, et à Mre. BOURDIN, notaire, à Bruxelles. 978

EXTRAIT.

Par exploit de l'huissier MARECHAL, en date du trois septembre mil huit cent trente six, enregistré à Liège le cinq, et à la requête de l'état belge, poursuite et diligence de M. le baron Vandensteen, gouverneur de la province de Liège, demeurant à Liège, assignation a été donnée à M. Simon Coune, propriétaire, domicilié dans la commune de Waremme, à comparaître le vingt dudit mois de septembre à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, chambre des vacations, pour, attendu que les parties n'ont pu s'entendre pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues pour l'expropriation pour cause d'utilité publique de vingt-cinq perches vingt aunes, dont l'emprise doit être opérée sur une parcelle de verger appartenant au dit M. Coune, située commune de Waremme, indiquée et figurée sous le n° 463, section C, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi, voir procéder au règlement des indemnités et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 27

EXTRAIT.

Par exploit de l'huissier Maréchal en date du trois septembre mil huit cent trente-six, enregistré à Liège, le cinq, et à la requête de l'état belge, poursuite et diligence de M. le baron Vandensteen, gouverneur de la province de Liège, demeurant à Liège, assignation a été donnée à M. Gisbert B. Boux, propriétaire, domicilié à Bleret, à comparaître le vingt dudit mois de septembre à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, chambre des vacations, pour, attendu que les parties n'ont pu s'entendre pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues pour l'expropriation pour cause d'utilité publique de deux perches quarante aunes dont l'emprise doit être opérée sur une parcelle de terre arable, appartenant audit M. Boux, située commune de Waremme, indiquée et figurée sous le n° 788, section C, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi, voir procéder au règlement des indemnités et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme. EMONTS avoué. 28

EXTRAIT.

Par exploit de l'huissier Englebert en date du trois septembre mil huit cent trente-six, enregistré à Liège le cinq, et à la requête de l'état belge, poursuite et diligence de M. le baron Vandensteen, gouverneur de la province de Liège, demeurant à Liège, assignation a été donnée à M. Augustin De Macar, propriétaire, domicilié à Liège, à comparaître le vingt dudit mois de septembre à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, chambre des vacations, pour, attendu que les parties n'ont pu s'entendre pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues pour l'expropriation pour cause d'utilité publique de quatorze perches soixante aunes dont l'emprise doit être opérée sur une parcelle de terre arable, appartenant audit M. De Macar, située commune de Waremme, indiquée et figurée sous le n. 163, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi, voir procéder au règlement des indemnités et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme. EMONTS, avoué. 26

SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET PAPETERIE BELGE.

Le montant de la souscription ouverte le 5 de ce mois à la Banque de Belgique, pour l'obtention de 300 actions de MILLE FRANCS de notre Société de LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET PAPETERIE, s'est élevée à la somme de quatre vingt-dix neuf millions neuf cent soixante mille francs.

Le souscripteur de cent mille francs a donc obtenu un tiers d'action.

N. B. Voici la liste des ouvrages auxquels ont droit les propriétaires en nom de dix actions. (Art. 54 des statuts.)

La Belgique Industrielle; 1 v. gr. in-8°, avec 23 pl. Essai sur la Littérature anglaise, par Chateaubriand; 2 vol. in-18.

Etudes d'Histoire et de Philosophie, par Lerminier; 2 vol. Le lys dans la Vallée, par Balzac; 2 vol. in-18.

De l'Éducation progressive, par Mme Necker de Saussure; 2 vol. in-18.

Histoire de la Révolution Belge de 1830, par White, 3 vol. in-18.

Esquisses sur les Femmes, par Mme Gatti de Gamond. Le 10 septembre ils recevront:

Le Paradis perdu de Milton, traduit par Chateaubriand, 2 vol. in-18.

Histoire de la contre révolution en Angleterre, par Armand Garrel, 1 vol. in-18.

Mémoire sur la restauration, par d'Abrantes; tom. 3 et 4.

Cours d'Art et d'Histoire Militaires, par Roquencourt; 1 vol. in-8°, avec pl.

Description de Bruges, 1 vol in 18.

Revue de Paris, le 1er vol. de l'abonnement de la 8e année.

Leçons sur l'Oméopathie, par le Dr Simon, 1 vol. in 18.

La première Communion, par Delecluze; 1 v. in 18.

Les influences, par Léon Gozlan; 2 vol in 18.

Philosophie des Manufactures, par Ure, traduit de l'anglais; 2 vol. in 18.

Nouveaux Portraits Littéraires, par Saint Beuve; in 18.

Histoire Romaine de Niebuhr, tom. 2, édit. in 8°, livr. 6 et 7.

Chimie de Mitcherlich, trad. de l'allemand, par Valerius tom. 3, 1 vol. in 8°.

Le VENDREDI 23 de ce mois, à 10 heures, on vendra aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, devant M. le juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, au bureau de ses séances, rue Neuve derrière le Palais:

DEUX PIÈGES DE PRÉ,

Contenant 31 perches 68 aunes, situées au chemin des Xhorrés, commune de Jupille, joignant de deux côtés à Mme. la baronne Desfont, et des deux autres à des chemins. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 23

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Une médaille a été décernée à l'auteur.

MAUX DE DENTS.

La créosote billard enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dents la plus vive, et guérit la gario des dents gâtées. 2 francs le flacon avec l'instruction aux dépôts, chez M. M. les pharmaciens suivants:

Froidbise, rue Pont d'Isle, 831, à Liège; Etienne, à Verriers; Tournaye, à Spa; Garol, à Herve. 14

BOURSES.

PARIS, LE 6 SEPTEMBRE.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5%, 1er nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1831, Banque de Belg., with values like 409 15, 80 05, 39 70, 30 3/8, 40 5/8, 9 1/4, 403 1/4, 426 1/2.

LONDRES, LE 5 SEPTEMBRE.

Table of London market data including 3%, consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p.c., Id., 3 p.c., Espagne. Cortès., Différées., Passives., Russiq., Brésil. Emp. 1834., with values like 91 1/8, 403 1/2, 55 5/8, 69 1/4, 43 0/0, 30 1/4, 30 1/4, 109 1/4, 85 1/2.

AMSTERDAM, LE 6 SEPTEMBRE.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2%, Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. F. B., Russie, H. et C., 1829, 5, Inscr. au gr. livre., Certif. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grad., Dette différé. anc., nouv., passive., Autriche. Métal. 5., with values like 102 13/16, 55 1/16, 0 0/0, 23 15/16, 97 7/8, 80 1/4, 489 3/4, 400 0/0, 405 1/8, 67 7/8, 95 0/0, 000 0/0, 000 0/0, 29 9/16, 29 5/16, 00 0/0, 00 0/0, 9 3/4, 400 1/4.

ANVERS, LE 7 SEPTEMBRE.

Table of Antwerp market data including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active., Rente remboursab., AUTRICHE. Métalli., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1824, ESPAG. Emp. 1834., D. diff. 1834., Dit. p. 1834., Dette diff., with values like 105 0/0, 44 0/0, 104 3/8, 00, 97 1/4, 103 1/4, 256 0/0, 42, 686 0/0, 415, 135 1/2, 86 0/0, 27 5/8, 0 0/0, 9 0/0, 10 3/4.

CHANGES.

Table of exchange rates including Amst., c. jours., Rotterd., Idem., Paris, Idem., Lond. pr. Estr. c. j., Ham. pr. 40 Hb. c. j., Bruxelles et Gand., with values like 3/4, 3/4, 1/8, 1/8, 39 1/2, 39 1/2, 34 1/2, 1/4 p. c. perte.

Notre bourse de ce jour a été faible en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 28 1/4 28 27 3/4 28 1/2 28 27 7/8 et resté argent cours. On a fait assez d'affaires.

Primes à 1 mois 30 dout 1 0/0.

Il y avait hier peu de variation à Paris.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures Ardoin 28 1/4 cours.

BRUXELLES, LE 7 SEPTEMBRE.

Table of Brussels market data including Dette active., Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Acl. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique., Sd. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Eauq. fone., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horua., Schlesin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourn. des Vennes., Chatelineau., St. Léonard., Verrieres Charleroi., Espérance., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil. Rotsch., Rome., with values like 54 3/4, 401 1/8, 94 1/4, 100 1/4, 825, 148, 126 1/4, 112 1/2, 151 0/0, 102 0/0, 453, 108 1/2, 127, 136 1/2, 146 0/0, 124 1/2, 124 1/4, 403 1/2, 412 1/2, 151 0/0, 121 0/0, 121 1/2, 124 0/0, 54 3/4, 97 1/2, 96 3/4, 103 0/0, 93 1/8, 28, 00, 0 0/0, 86 1/2, 100 1/2.

VIENNE, LE 29 AOUT.

Métalliques, 104 0/00. - Actions de la banque, 1348 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 7 SEPTEMBRE.

VENTES.

Café. - Point d'affaires qui méritent d'être rapportées Nous donnons dans nos colonnes le résultat de la vente publique d'Amsterdam, dans laquelle rien n'a été retiré.

Sucre brut. - Sans transactions à citer.

raffiné. - Environ 8,000 kilos lumps et 8,000 kilos vergeois à prix divers.

Riz. - 50 balles Bengale à fl. 9.

Coton. - Même fermeté dans les prix.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.